



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Direction Générale

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

N°24.053

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	11
Absent	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mai 2024

Le mercredi 22 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

Étaient représenté.e.s :

COELHO Vasco donne mandat à MARQUES Henrique
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
BEZACE Mathilde donne mandat HACHE Bénédicte
DESROCHES Damien donne mandat BOURVEN Julien
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
SOMSOUK Billy donne mandat à SASU Hancès
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina,

Secrétaire de séance :

SASU Hancès

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

O B J E T

Approbation du Programme Technique et Fonctionnel

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-053-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Approbation du Programme Technique et Fonctionnel

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°20.017 du conseil municipal du 22 janvier 2020 approuvant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Quartier Sud,

Vu la convention partenariale tripartite pour la réalisation de la ZAC Navigateurs-Cosmonautes signée le 12 juin 2020 ;

Vu le bilan de concertation préalable à la création de la ZAC Navigateurs-Cosmonautes approuvé par délibération du conseil municipal du 10 novembre 2021 puis par délibération du conseil territorial du 14 décembre 2021 ;

Vu le dossier de création de la ZAC Navigateurs-Cosmonautes approuvé par délibération du conseil municipal du 10 novembre 2021 puis par délibération du conseil territorial du 14 décembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2022 portant création de la ZAC Navigateurs-Cosmonautes ;

Vu le dossier de réalisation de la ZAC Navigateurs-Cosmonautes et son programme des équipements publics approuvé par délibération du conseil municipal du 20 juin 2023 ;

Vu l'avenant n°1 à convention partenariale tripartite pour la réalisation de la ZAC Navigateurs-Cosmonautes approuvé par délibération du conseil municipal du 20 juin 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 relative au lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un équipement socio-culturel de proximité, son parvis et son parking,

Vu l'avis de la commission sécurité, travaux, voirie, déplacement, stationnement, urbanisme, logement, développement durable, nature en ville, propreté, en date du 03 mai 2024,

Considérant le projet de renouvellement urbain NPNRU des Quartiers Sud de Choisy-le-Roi,

Considérant la procédure de ZAC mise en œuvre sur le secteur Navigateurs-Cosmonautes,

Considérant le programme de l'équipement socio culturel de proximité, son parvis ainsi que le parking,

DÉLIBÈRE

Article 1 – Approuve le programme technique et fonctionnel établi en vue de la réalisation de l'équipement socio culturel de proximité, son parvis ainsi que le parking associé.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-053-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 22 mai 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-053-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-053-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024